

Anne-Marie Marchand
Biologie de la conservation
ECL-1015
Groupe 00

Mémoire
Projets d'aires protégées en Mauricie

Travail présenté à
Sébastien Duchesne, chargé de cours

Université du Québec à Trois-Rivières
Mercredi le 24 avril 2019

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Mise en contexte	3
3. Préoccupations.....	4
4. Projets de réserves.....	6
4.1 Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles.....	6
4.1.1 Recommandations.....	8
4.2 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	8
4.2.1 Recommandations.....	10
5. Recommandations générales.....	10
6. Conclusion.....	11
7. Références.....	12

1. Introduction

La Mauricie est un milieu naturel très riche et diversifié. Ma région me tient à cœur et c'est pour cette raison que je m'intéresse à ce qui se passe et je tiens à ce que ce soit bien fait. En passant de la forêt tempérée nordique au sud à la forêt boréale au nord, environ 85% de cette région représente un territoire dit forestier. La région de la Mauricie est également bordée d'un grand réseau hydrographique ramifié qui constitue plus de 11% du territoire, soit environ 17 500 plans d'eau. Comme dans tous les milieux, les écosystèmes forestiers et aquatique subissent des perturbations naturelles importantes comme les feux récurrents, les épidémies d'insectes et les chablis. Or, la présence humaine y est grandissante. En effet, les récoltes forestières ont apporté des changements majeurs au niveau du paysage forestier de la Mauricie. Il est, par ailleurs, presque impossible de trouver une forêt naturelle, sans signes de présence humaine, dans la région.

Il y a effectivement beaucoup de développement touristique et récréatif de la région comme des chalets privés, réseau de pourvoiries, de réserves fauniques et de zones d'exploitation contrôlée, tourisme d'aventure et écotourisme, sentiers de quad et de motoneige, etc. L'économie mauricienne repose également en grande partie sur l'extraction des ressources naturelles au niveau de l'exploitation forestière et de l'hydroélectricité, avec plusieurs usines de pâte et papier. Il y a aussi beaucoup de membres des Premières Nations qui y vivent et qui y pratiquent plusieurs activités typiques comme des activités de chasse, de piégeage et de cueillette à des fins alimentaires, rituelles et sociales.

Ce mémoire sert à passer en revue les projets que le gouvernement compte faire, les effets et les impacts possibles que ces projets auront sur le territoire et sur les gens qui l'utilisaient ainsi que certains aspects qui méritent d'être réfléchis. Il y aura d'abord une mise en contexte de ce qui sera fait, puis mes préoccupations par rapport à ce projet, une description de deux réserves parmi les treize concernées et finalement des recommandations que je crois nécessaires de considérer.

2. Mise en contexte

Pour toutes les raisons énoncées plus tôt sur la richesse de notre territoire, il a été jugé primordial d'agrandir les aires protégées et de modifier ce qui se fait actuellement, afin de conserver davantage

notre patrimoine naturel. Les agrandissements proposés par le Ministère au niveau de 4 des réserves de biodiversité projetées à l'étude vont permettre de hausser la proportion d'aires protégées de 7,2% à 7,9%. Il est aussi important de noter que la connectivité des aires protégées est généralement élevée, particulièrement dans la portion nord du territoire par rapport à ce qui est vu ailleurs au Québec. Par contre, la forme allongée de quelques aires protégées de la Mauricie réduit leur efficacité car cela augmente les effets de bordure et réduit les noyaux de conservation. Cela peut ressembler à l'effet de la fragmentation d'habitat. Malgré leur forme moins efficace, celles-ci sont quand même assez grandes. Puis, les 12 réserves de biodiversité et de la réserve aquatique seront gérés par le MELCC (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

C'est alors que M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a confié au BAPE le mandat de consulter le public sur la question de l'attribution d'un statut permanent à 13 réserves de biodiversité et aquatique dans la région de la Mauricie, le 17 janvier 2019. Le but de ces démarches serait que ces 13 territoires aient un statut permanent de protection. Cette consultation du public de la région permet au gouvernement d'avoir une vision d'ensemble en ce qui a trait aux aires protégées et afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources. Il est ainsi possible de demander l'avis des citoyens sur les démarches pour satisfaire la majorité de la population. Les activités pouvant avoir des impacts importants sur les écosystèmes et la biodiversité toutes exploitations industrielles sont interdites mais les activités moins dommageables pour l'environnement comme celles de nature récréative, écotouristique ou éducative sont toujours permises. Cependant, l'encadrement de celles-ci est adapté aux différents enjeux de conservation propres à chaque réserve de biodiversité. Mené à terme correctement, ceci est un projet dont nous avons besoin en Mauricie.

3. Préoccupations

Ma première préoccupation sur le projet est au niveau de la gestion de ces aires protégées. Comme mentionné quelques lignes plus haut, il doit y avoir un encadrement autour des activités qui sont encore permises sur ces territoires, et il doit être adapté aux particularités de chacune des réserves. Il a été prouvé que les efforts étaient surtout concentrés sur la création d'aires protégées et pas vraiment en ce qui concerne à la gestion de celles-ci. Cependant, la gestion de ces territoires est

tout autant primordiale puisque cela permet de respecter les objectifs fixés et de s'assurer de la continuité des effets positifs apportés. Il y a très peu d'agents de protection qui surveillent et ceux qui le font n'ont pas beaucoup d'heures qui y sont dédiées en partie à cause des problèmes de gestion du territoire ainsi qu'au niveau du budget qui y est attribué. Les ressources financières et humaines dans la région de la Mauricie devraient être beaucoup mieux gérées par le ministère pour ainsi avoir davantage de visites régulières, signalisation, promotion, information du public, autorisations avec des permis spéciaux, etc.

Le délai entre le changement de statut est aussi source de préoccupation. En fait, le délai de procédure entre les consultations publiques et l'obtention d'un statut permanent pour les aires protégées sont disproportionnés et peuvent causer problème. Il est cependant vrai que des étapes telles que les préconsultations sont importantes pour informer et consulter la population. Ceci peut également permettre d'harmoniser de façon majoritaire certaines conditions du projet ainsi que favoriser une implication du public; un certain sentiment d'appartenance entourant le projet. Il ne faut, par contre, pas négliger le délai des procédures puisque dans certains cas, il s'est déroulé des années avant que le titre provisoire ne soit passé au titre permanent, malgré les recommandations.

Puis, ce qui est préoccupant, c'est le manque de considération au sujet des bassins versants. Ceux-ci sont des éléments primordiaux dans un écosystème et ils devraient être pris en compte systématiquement dans la détermination des limites d'aires protégées. C'est certain que la limite de protection des aires protégées est influencée par beaucoup d'autres facteurs et préoccupations. Il est toutefois important de considérer les limites des prochaines aires protégées selon les limites naturelles des bassins versants afin de protéger davantage les plans d'eau ainsi que l'entière de l'écosystème qui dépend de ceux-ci.

Cela m'amène à dire qu'il y a aussi des questions à se poser par rapport au faible nombre de réserves aquatiques. Comme mentionné plus tôt, les cours d'eau et les lacs de la Mauricie représentent plus de 11% du territoire. Ils sont très prisés au niveau récréotouristique et fournissent de majeurs services écologiques à la population. Il ne faut pas oublier qu'ils abritent également une grande biodiversité animale et végétale. Malheureusement, les réserves aquatiques, soit les aires protégées dont la protection est orientée vers la biodiversité des milieux aquatiques autant d'eau douce que d'eau salée et les milieux naturels qui les entourent, sont rares. Seulement 4,9% des aires protégées totales au Québec sont des réserves aquatiques. Au lieu de vouloir préserver à tout prix le potentiel

hydroélectrique, il faudrait peut-être commencer à considérer protéger davantage de plans d'eau qui constitue quand même une ressource collective et qui apporte beaucoup plus que de l'électricité.

4. Projets de réserves

4.1 Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles est située à 15 km au nord de Shawinigan, à la municipalité de Grandes Piles (municipalité régionale de comté de Mékinac) et s'étend sur 36,3 km² du territoire. Son paysage accidenté est essentiellement composé de basses collines surplombant la plaine du Saint-Maurice avec une altitude qui varie de 170 à 450 mètres. Comme nous le voyons sur la figure 1, les plans d'eau ainsi que les zones inondées, incluant le lac Roberge, le lac Clair et le lac des Îles, représentent environ 9% de la superficie de la réserve. La plupart des forêts de la réserve de Grande-Piles sont considérées comme des vieilles forêts avec des arbres matures. Le couvert forestier de la réserve représente jusqu'à 91%. Ceci favorise la protection et permet d'abriter une grande variété d'insectes, d'oiseaux, de mousses et

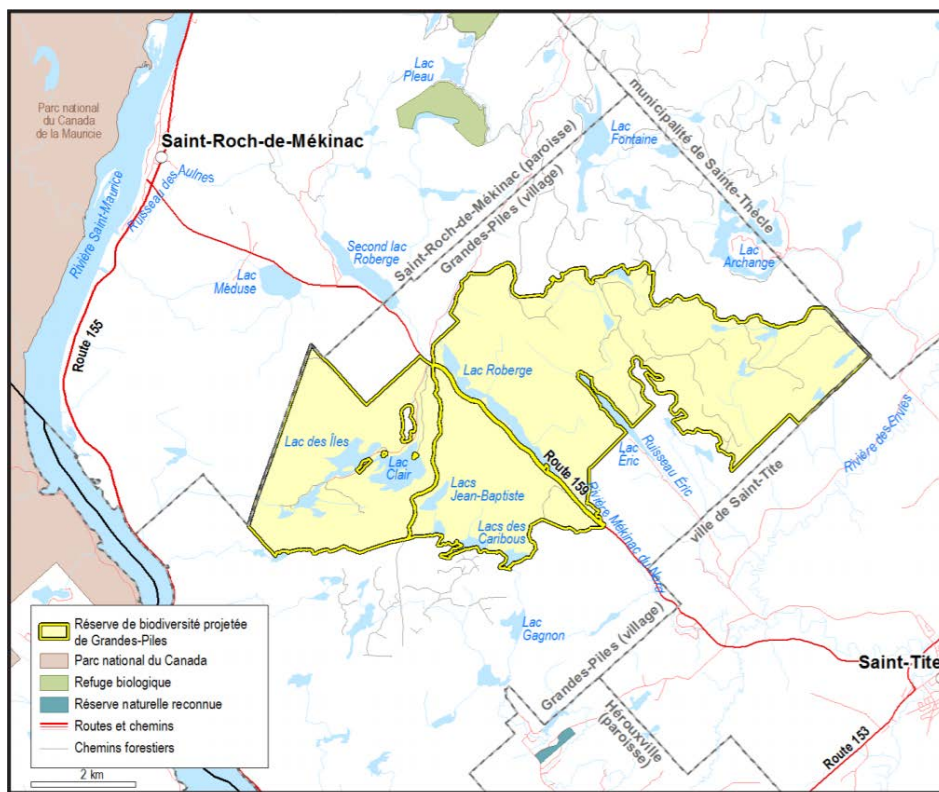


Figure 1. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

(<https://www.aires-protégées-mauricie.bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5e60cb9da6716e908.pdf>)

lichens et de champignons. Le milieu biologique de la réserve est assez représentatif de la forêt tempérée nordique québécoise où le couvert végétal est très varié. En effet, 52% de cette forêt est composée de vieux arbres tandis que 30% de cette forêt est considérée comme étant jeune. Cela permet donc de protéger différentes espèces animales ou végétales. La réserve se retrouve dans un

secteur de transition entre le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et celui de l'érablière à tilleul. Effectivement, il y a beaucoup d'érables, de bouleaux, de sapins et autres espèces résineuses. La réserve de Grandes-Piles compte plus de 200 espèces de plantes vasculaires. C'est pour toutes ces raisons que la diversité végétale et animale y est aussi grande. Il est important de noter qu'il y a plusieurs espèces en situation précaire au Québec qui s'y trouvent. Dans la réserve de Grandes-Piles, nous y retrouvons un site d'écocamping, Aire Nature Grandes-Piles, qui est en périphérie du lac Clair. Il y a donc plusieurs sentiers ainsi qu'un grand sentier de motoneige.

L'aire protégée contribuerait à préserver l'intégrité écologique des écosystèmes caractéristiques de l'extrémité sud de la région naturelle de la dépression de La Tuque. Le statut permanent serait souhaitable et le toponyme proposé est « réserve de biodiversité de Grandes-Piles ».

Plusieurs activités sont interdites comme l'aménagement forestier industriel, l'exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières, l'exploitation des forces hydrauliques, toute production commerciale ou industrielle d'énergie ainsi que l'attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles comme des villégiatures ou abris sommaires. Pour ce qui est de la construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc), la récolte de bois de chauffage par autres utilisateurs du territoire et l'ensemencement, ce sont des activités qui sont également interdites, sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation suite à des démarches. Il y a tout de même beaucoup d'activités qui sont permises comme la chasse, la pêche, le piégeage, la circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.), toutes activités pratiquées par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, la cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux comme des petits fruits ou des champignons, etc), la récolte de bois de chauffage, la recherche et éducation et, bien sûr, les randonnées et récréations (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc). Il faudrait veiller à laisser vieillir les forêts et faire attention à ces activités qui semblent anodines car, dans le secteur du lac Roberge, les alentours et le lac en soit ont subi certaines dégradations au cours des dernières années. Il est important de noter que la route 159 (figure 1) et d'un gazoduc de même que les lacs Éric et Kiolet sont exclus de la réserve de biodiversité projetée.

4.1.2 Recommandations

Tout d'abord, je crois qu'il serait profitable d'élargir la zone qui est protégée par la réserve de Grandes-Piles puisque celle-ci est relativement étroite, donc elle peut ressentir les mêmes effets que la fragmentation des habitats. Ainsi, son noyau de conservation serait de beaucoup agrandi et plus efficace pour conserver l'intégrité de sa biodiversité. Il y a également la route 159 qui la traverse, amplifiant alors encore une fois les effets de bordures puisqu'en plus, elle est exclue de la zone protégée.

En rapport avec la route 159 de la réserve de Grandes-Piles, il serait intéressant de faire l'étude de l'impact environnementale de celle-ci sur les espèces animales et l'isolement de leur population. Sachant les impacts de la route sur son environnement, nous serions en mesure de faire des ajustements au niveau des installations afin de diminuer le plus possible les impacts subis par l'écosystème qui l'entoure. Mettre des écopassages pour certaines espèces plus vulnérables aux dangers de la route comme les salamandres, les grenouilles et les couleuvres permettrait d'augmenter la diversité génétique de ces espèces et de diminuer le nombre de morts accidentelles. Beaucoup d'entre elles ont également un statut considéré précaire.

Enfin, je crois qu'il faudrait porter plus attention aux bassins versants et aux cours d'eau. Peu de plans d'eau sont protégés et souvent qu'une partie des bassins versants le sont. Il y a plusieurs cours d'eau qui sont contournés par les limites de la réserve de Grandes-Piles comme les lacs Éric et Kiolet. Cela serait simple puisqu'ils longent la limite de la réserve et très avantageux pour l'intégrité de la biodiversité de ces milieux d'intégrer ces cours d'eau.

4.2 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est une grande réserve à environ 25 km au nord-ouest de la communauté atikamekw de Wemotaci et elle est à 120km au nord-ouest du centre-ville de La Tuque et dont la superficie est de 223,1 km². La réserve présente également un relief formé de beaucoup de basses collines, variant d'altitude de 440 à 640 mètres. Ce territoire héberge des espèces végétales et animales typiques de la forêt boréale étant perturbée par les feux, les chablis, les épidémies d'insectes et les récoltes forestières. En l'absence de coupe de bois, la proportion de vieilles forêts pourra augmenter et un équilibre avec les

nombreuses perturbations naturelles pourra se rétablir. Plusieurs villégiateurs et des membres de la communauté attikamek de Wemotaci se retrouvent sur le territoire et y apportent également certaines perturbations. Les forêts du territoire de la réserve ont effectivement été sujettes à de nombreuses perturbations naturelles et humaines. Il y a eu beaucoup de récoltes forestières pendant quelques années, il y a aussi eu des feux en 1983 vers la section plus à l'est, ainsi que des épidémies d'insectes. De plus, la région de la Haute-Mauricie où se trouve cette réserve est caractérisée par une fréquence élevée de grands feux qui peuvent facilement dépasser les 200 km² de territoire atteint. Dans un cas comme celui-là, une aire protégée de plus grande dimension et/ou la mise en

place d'autres noyaux de conservation de tailles importantes dans cette même région naturelle sont fortement conseillé afin de pallier les dommages qui peuvent subvenir. Nous voyons bien dans la figure 2 que la réserve est de grande dimension et n'est pas étroite, empêchant donc les effets de bordures. Dû à ces perturbations relativement récentes, la majorité des arbres sont actuellement âgés de moins de 80 ans, ce qui est moins propice à la protection de bien des espèces d'insectes, oiseaux, lichens et mousses, etc.



Figure 2. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

(<https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5e60cb9da6716e908.pdf>)

La contribution de cette réserve est de protéger des écosystèmes caractéristiques de la moitié nord de la région naturelle du plateau de Parent. Le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses Collines-du-Lac-Najoua » et son statut permanent est grandement souhaité.

En ce qui a trait aux conditions au niveau des activités anthropiques, ce sont les mêmes que pour celles de la réserve de Grandes-Piles nommées précédemment.

4.2.1 Recommandations

Comme pour la réserve de Grandes-Piles, il est important de déterminer les limites de la réserve en fonction des bassins versants et des cours d'eau. Par souci d'exploitation hydroélectrique, les cours d'eau sont trop souvent laissés en dehors des limites des aires protégées. Quelques plans d'eau bordent la réserve des Buttes-et-Basses Collines-du-Lac-Najoua comme le lac Arm, le lac Mildred et le lac des Quatres Îles, par exemple. L'intégration de ces lacs à l'intérieur des limites de la réserve serait bénéfique pour sa biodiversité et pourrait même permettre au peuple autochtone d'avoir un paysage intact pour leur activités récréatives et rituelles.

Pour la réserve de Grandes-Piles, le fait que la forêt soit composée majoritairement de vieux arbres est une excellente chose au point de vue de la conservation. Ce n'est par contre pas le cas pour la réserve des Buttes-et-Basses Collines-du-Lac-Najoua. Il serait profitable, voire même primordial, de cesser le plus possible les activités pouvant engendrer un rajeunissement de la forêt afin d'avoir des arbres plus vieux, et ainsi mieux protéger un grand nombre d'espèces végétales et animales, pour qui les vieilles forêts sont un milieu de vie idéal.

Comme démontré dans la figure 2, la réserve des Buttes-et-Basses Collines-du-Lac-Najoua est tout juste à côté de deux ou trois refuges biologiques. Afin de minimiser les effets de la fragmentation d'habitat et agrandir les noyaux de protection, la limite de la réserve devrait s'étendre davantage et aller chercher ces refuges biologiques afin d'ajouter leur valeur écologique à la réserve.

5. Recommandations générales

Dans tous les cas, par rapport aux engagements du MDDEP en matière d'aménagement forestier durable, il serait primordial de compléter l'objectif de consacrer plus de 12% du territoire en aire protégées dans la forêt boréale qui devait être terminé en 2015 en minimisant les impacts sur l'approvisionnement des usines existantes et conséquemment sur les retombées socio-économiques qui en découlent.

Puis, en rapport à ma première préoccupation, le ministère devrait orienter ses efforts dans la gestion des aires protégées mises en place. Il est bien d'avoir des zones délimitées portant l'appellation de « réserve » mais elles ne servent à rien si elles ne sont pas correctement gérées et laissées à elles-mêmes. Les heures de surveillance sur ces territoires peuvent être facilement

doublées afin de voir des changements significatifs. Mises à part les visites régulières, plusieurs mesures peuvent être mises en place ou améliorées comme la signalisation, la promotion et les séances d'information du public sur ces réserves, et les autorisations avec des permis spéciaux.

De plus, il n'y a pas beaucoup d'inventaire d'espèces autant au niveau de la faune que de la flore. Ce sont des renseignements qui sont essentiels à la gestion adéquate de ces territoires. Autant pour la réserve de Grandes-Piles et pour la réserve des Buttes-et-Basses Collines-du-Lac-Najoua, mais aussi pour toutes les autres, je recommande fortement un inventaire de ce qui se trouve dans les limites des réserves et dans ses alentours puisqu'il y a peut-être des espèces vulnérables ou en voie de disparition. Si c'est le cas, il faudra à ce moment ajuster certaines conditions de gestion du milieu.

6. Conclusion

Ce présent document met en valeur la richesse de deux réserves projetées ainsi que mes préoccupations et mes recommandations concernant le projet. Il est essentiel de tenir compte des éléments abordés ci-haut afin de voir les perspectives au niveau écologique et sociale. Le territoire de la Mauricie est vaste, diversifié et détient un énorme potentiel d'exploitation industrielle mais aussi de conservation. Il ne faut pas négliger l'apport économique de l'industrie du bois, sans non plus mettre en péril notre magnifique diversité écologique. Le projet d'attribuer un statut permanent de protection pour chacune des treize réserves est un bon début. Je crois tout de même que la clé sera la gestion de celles-ci, sans quoi nous n'aurons pas résultats significatifs. L'option proposée est une partie de la solution pour diminuer notre répercussion sur le milieu. Comme mentionné plus tôt, la clé est la gestion de ces réserves. Par rapport à ma position face à l'autorisation de ce projet, je crois que ce projet peut avoir deux côtés à sa médaille. D'un côté, si la gestion est bien faite, qu'il y a des suivis et des inventaires qui sont tenus, ce projet sera bénéfique pour notre écosystème. Cependant, il y a un risque que les autorités compétentes s'assoient sur le fait d'avoir créé plusieurs aires protégées et achète ainsi le silence du public sans juger nécessaire d'en faire la gestion et le suivi adéquatement.

6. Références

- i. Bureau d'audience public sur l'environnement (BAPE). 6 mars 2019. Consultation du public, Projets d'aires protégées en Mauricie. Repéré à [<https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/>]
- ii. Bureau d'audience public sur l'environnement (BAPE). 6 mars 2019. Réserve de biodiversité projetée des Grandes-Piles. Repéré à [<https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/consultation/aires-protegees-mauricie/presentation/presentation>]
- iii. Bureau d'audience public sur l'environnement (BAPE). 6 mars 2019. Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses Collines-du-Lac-Najoua. Repéré à [<https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/consultation/reserve-de-biodiversite-projetee-des-buttes-et-basses-collines-du-lac-najoua/presentation/presentation-de-la-reserve-4>]
- iv. Bureau d'audience public sur l'environnement (BAPE). 6 mars 2019. Les aires protégées en Mauricie - enjeux généraux. Repéré à [<https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/consultation/le-reseau-daires-protegees-au-quebec/presentation/presentation-du-sujet>]
- v. Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Avril 2012. Audience publique sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Fin du document